

Un immense domaine maritime

Par son caractère littoral et essentiellement insulaire, la FOM dispose d'un domaine maritime important. L'espace maritime ultramarin correspond à 96,6 % de l'espace maritime national (voir tableau). Il est toutefois incomplètement délimité puisque de nombreuses frontières maritimes entre la France et les États voisins restent à établir. Sur la trentaine de pays avec lesquels la France a une frontière maritime, un accord de délimitation n'a été passé que pour 24 d'entre eux selon le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). Les revendications du Vanuatu sur les îles Matthew et Hunter, de Maurice sur Tromelin, des Comores sur Mayotte ou de Madagascar sur les Îles Éparses du canal de Mozambique, attestent de l'arrière-plan colonial, avec d'anciennes colonies contestant les espaces maritimes que la France s'est attribuée, parfois en ne décolonisant pas les « dépendances » et qui lui permettent de jouir de situations stratégiques ou de richesses potentielles.

Les espaces maritimes français

En milliers de km ²	Superficie de la ZEE	Superficie des eaux intérieures et de la mer territoriale	Superficie du plateau continental au-delà des 200 milles	Superficie des espaces maritimes*	Part du total français (en %)
Polynésie française	4 541,2	252,4	0	4 793,6	44
TAAF	2 237,1	47,1	514,2	2 798,4	25,6
Nouvelle-Calédonie	1 240,6	124	75,6	1 440,	13,2
Clipperton	434,6	1,8	0	436,4	4
France hexagonale	297,1	74	0	371,1	3,4
Réunion	311,4	5,9	0	375,4	3,5
Wallis-et-Futuna	256,7	5,8	0	262,6	2,4
Guyane	121,7	9,8	70	201,4	1,8
Antilles françaises	126,1	17,5	7,4	151,1	1,4
Mayotte	63,2	6,1	0	69,3	0,6
Saint-Pierre-et-Miquelon	8,7	3,6	0	12,4	0,1
Totaux	9 638,4	548	725,3	10 911,9	100 %

* La superficie des espaces maritimes correspond à la somme des ZEE, des eaux intérieures, de la mer territoriale et du plateau continental au-delà des 200 milles nautiques.

Source : SHOM, janvier 2023

Près des 9/10 de cette immensité se trouvent dans l'hémisphère sud, relevant d'abord de la Polynésie française, des TAAF et de la Nouvelle-Calédonie qui, à elles trois, concentrent 82,2 % de l'espace maritime français. Ainsi, des domaines émergés modestes permettent de

disposer de ZEE gigantesques, le rapport entre surface émergée et espaces maritimes étant de 1/366 pour les TAAF, de 1/1 365 pour la Polynésie française et de 1/218 500 pour Clipperton, dont la ZEE de 435 000 km² tient à une île de 2 km². La configuration de la Polynésie française, formée de plusieurs archipels suffisamment proches, lui permet d'avoir une ZEE d'un seul tenant de 4,5 millions de km², plus vaste que l'Union européenne.

Un capital corallien considérable

La France fait partie des États qui comptent le plus de récifs coralliens au monde, avec 8 778 km² de surface récifale et 48 779 km² de surfaces lagonaires et de terrasses sédimentaires. Selon l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), ses récifs représenteraient un linéaire de plus de 5 000 km, soit près de 10 % du total mondial. Les collectivités du Pacifique concentrent 90 % de ce patrimoine. À elle seule, la Nouvelle-Calédonie en représente presque les deux tiers et la surface lagonaire du complexe des îles Chesterfield-Bellona, dans la mer de Corail, est l'équivalent de l'ensemble des lagons de la Polynésie française. La barrière récifale néo-calédonienne est la deuxième du monde, après la Grande Barrière australienne. En Polynésie française, les archipels des Tuamotu et des Gambier forment le plus riche ensemble d'atolls du monde et le lagon de Rangiroa, de plus de 1 600 km², peut contenir Tahiti ou la Martinique. Selon le SHOM les eaux intérieures en Polynésie française, correspondant essentiellement aux surfaces lagonaires, sont plus de trois fois plus vastes que les terres émergées. La dégradation des récifs peut remettre en cause l'occupation humaine, parce que ces derniers sont une protection efficace contre la violence de la mer, spécialement lors des cyclones, parce qu'ils constituent aussi une source de nourriture importante et une ressource pour le tourisme. C'est dans les Antilles que leur état de santé est le plus dégradé. Par exemple, eu égard à la mauvaise qualité des eaux côtières martiniquaises (pollution par les eaux usées, les pesticides et apports réguliers de sédiments), les coraux y semblent dans certains endroits en sursis avec une forte augmentation des populations d'algues. Les zones minières de la Nouvelle-Calédonie sont également concernées, l'exploitation du nickel, dont ce territoire possède environ 1/20 des réserves mondiales, provoquant de gros dégâts.

Des sociétés très inégalitaires et précaires

Les conséquences de la colonisation et de l'esclavage restent encore très nettes avec de spectaculaires inégalités, sans commune mesure avec celles de l'Hexagone. La population ultramarine est plus vulnérable que dans l'Hexagone avec des problèmes de santé plus fréquents (diabète, obésité, hypertension, addictions aux drogues et à l'alcool...) et des violences plus nombreuses (insécurité routière, cambriolages, meurtres, viols, incestes, etc.). La condition des femmes y est plus mauvaise qu'en Métropole, avec, entre autres, une monoparentalité devenue un fait social massif aujourd'hui aux Antilles (41 % en Martinique). Parmi les plaies économiques et sociales, le chômage est une des principales, avec des taux deux à trois fois supérieurs aux Antilles ou à La Réunion qu'en Métropole. Le PIB par habitant y est inférieur de plus d'un tiers. L'émigration vers la Métropole est une réponse à cette précarité. À partir de 1963 et jusqu'au début des années 1980, elle est organisée par l'État qui répond ainsi au sous-emploi aux Antilles et à La Réunion. L'Armée est aujourd'hui une solution pour nombre d'Ultramarins, au-delà du RSMA qui joue un rôle majeur en outre-mer comme « école de la

deuxième chance ». Les Ultramarins constituent environ 10 % des recrues alors que l'outre-mer ne représente que 4 % de la population française. La surreprésentation de l'outre-mer est encore plus forte dans l'administration pénitentiaire, où entre un quart et un tiers des élèves surveillants de prison en sont originaires.

Ces départs vers la Métropole sont révélateurs des maux dont souffrent toutes les économies ultramarines : chômage chronique, faible compétitivité, faible productivité, vie chère, manque de concurrence dans le secteur de l'import-distribution, fuite des talents, fortes inégalités salariales, etc. Ce sont des économies sous perfusion, isolées, protégées et sous-fiscalisées. La balance commerciale y est très dégradée avec des échanges commerciaux dominés par la Métropole. La prospérité est factice, reposant d'abord sur les transferts publics colossaux de l'État et dans une moindre mesure de l'Union européenne, sous forme d'aides diverses, de prestations sociales ou de salaires artificiellement élevés. La surrémunération des fonctionnaires y est une des clés de compréhension de la situation économique et sociale. Ils opposent, d'un côté, des salariés bien payés en secteur protégé et, de l'autre, des personnes au chômage ou occupant des emplois sous-rémunérés. Un tel dispositif a eu un fort effet inflationniste et le coût de la vie est élevé pour ceux-ci. La question de la vie chère est explosive, comme l'ont montré les grèves générales, les blocus, les émeutes, les manifestations de masse et les forts mouvements de protestation ces 20 dernières années.

Le défi des voisinages

Si la Guyane est assimilée par certains à une île, les phénomènes qui se produisent à ses frontières, qui représentent presque un tiers du linéaire frontalier français, n'ont pas grand-chose à voir avec l'insularité. Les flux migratoires et de marchandises qui prospèrent en toute illégalité à travers le fleuve Maroni ressemblent beaucoup à ce que l'on trouve sur d'autres limites internationales terrestres quand les voisins ont des niveaux de développement très différents. *Garimpeiros* et militaires français de l'opération « Harpie » jouent au chat et à la souris. Le Maroni est devenu un bassin de vie transnational avec des populations de part et d'autre de la frontière qui partagent les mêmes caractéristiques culturelles et sociales. C'est devenu une sorte de *Far West* en Guyane où la puissance publique n'a pas les moyens de répondre aux défis de toutes sortes (pauvreté, insécurité, illégalité, éducation, mobilité...). L'économie souterraine est dominante, de la production agricole au trafic de drogue en passant par les commerces de détail et les transports, qu'ils soient fluviaux ou terrestres avec les « taxis marrons » en l'absence de services publics de transport.

Dans le Pacifique, l'expansion de l'influence de la Chine fait de cette zone Indo-Pacifique un nouvel enjeu géopolitique du monde. Par les collectivités françaises qui s'y trouvent, la France a son mot à dire, à côté des États-Unis, du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Bibliographie sommaire

Constant F., 2025, *Géopolitique des outre-mer*, Paris, Le Cavalier bleu.

Constant F. et Gay J.-Ch., 2026 *Atlas des Outre-mer*, Paris, Autrement.

Gay J.-Ch., 2026, *La France d'outre-mer, terres éparses, sociétés vivantes*, Malakoff, Armand Colin.